

**ARRETE DE
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL DU
DEPARTEMENT IRES DE L'UFR SCIENCES**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;
Vu le décret n°2011-1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les statuts modifiés de l'UFR SCIENCES ;
Vu le règlement intérieur du département IRES de l'UFR Sciences ;
Vu l'arrêté électoral en date du 30 janvier 2023 ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Collège : IATSS

Sièges à pourvoir : **1** titulaire
 Inscrits : 3
 Votants : 3
 Bulletins blancs ou nuls : 0
 Suffrages valablement exprimés : 3
 Taux de participation électorale : 100%
 Quotient électoral : 3

Ont obtenu :

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Liste des IATSS	3	1	0	1

Sont élus :

Listes	Sièges	Noms
		Titulaires
Liste des IATSS	1	BIRBA Stéphanie

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR **SCIENCES** et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

La Directrice de l'UFR Sciences est chargée, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 02 mars 2023

Pour le Président et par délégation,
La directrice de l'UFR **SCIENCES**

Laurence MOURET

La Doyenne

Laurence MOURET

